

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 410

Artikel: Le pouvoir d'achat des actionnaires
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018705>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1Hebdomadaire romand
N° 410 9 juin 1977
Quatorzième annéeRédacteur responsable:
Le numéro: 1 francLe numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francsAdministration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

Le pouvoir d'achat des actionnaires

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Nestlé qui s'est tenue le 12 mai 1977 à Lausanne, M. Pierre Liotard-Vogt, président du conseil d'administration, s'est exprimé en ces termes en ce qui concerne la politique de dividendes de la société.

« Une fois de plus, nous avons souffert d'une nouvelle appréciation du franc suisse par rapport à la plupart des monnaies (Réd.: si ce franc suisse cher pénalise le rapatriement des bénéfices, il facilite en revanche la politique d'investissements et de prêts aux filiales à partir de la holding suisse). Malgré ce facteur défavorable, nous avons pu présenter des résultats améliorés, et il nous est agréable de pouvoir vous proposer une augmentation de dividende qui permettra de rattraper

partiellement le retard que celui-ci avait précédemment par rapport à l'augmentation du coût de la vie ».

On souhaite la même aménité de ton partout dans les relations employeur-employé.

Quant au principe de l'indexation du dividende, il cache d'autres générosités encore, à savoir la plus-value boursière des actions et l'espoir, si le chiffre d'affaires augmente, de voir le capital social adapté en proportion avec, pour les actionnaires, un avantageux droit de souscription.

Les actionnaires à dividendes indexés gagnent au titre du revenu et de la fortune. Toute la différence avec le salarié est là.

Nul doute, dans ces conditions, qu'il leur a été agréable de se voir proposer une augmentation.

Les scrupules de l'AN

Malgré la publication d'un premier communiqué, donnant les principales caractéristiques du projet pour une assurance-maladie « révisée », on sait qu'à ce chapitre capital de notre organisation de la santé, rien n'est encore joué: ayant dévoilé leurs premières options, les membres de la commission ad hoc doivent encore se revoir pour se mettre définitivement d'accord.

On sait que les experts ont donc rejeté le principe d'une assurance-maladie obligatoire, faisant leur le reproche si souvent asséné aux partisans de l'initiative socialiste repoussée en votation populaire en décembre 1974: l'obligation provoquerait un phénomène de surconsommation médicale et compromettrait le sens de la responsabilité individuelle.

On sait d'autre part que ces mêmes experts en sont revenus au système de prélèvement sur les salaires (taux de un pour cent) en tant que mode de financement de l'institution, un système qui

avait été violemment combattu lors de la dernière campagne sur le sujet.

Côté prestations nouvelles, peu d'améliorations; côté médecine préventive et soins à domicile, peu de développements prévus. Bref une timidité tous azimuts, sous le signe, il fallait s'y attendre, des économies. Et un gage pour les tenants de l'immobilisme...

Tel n'est pas l'avis de la direction de l'Action nationale. Pour les dirigeants de cette formation, l'idée même d'un nouveau projet d'assurance-maladie est exclue: le peuple s'est déjà prononcé sur la question, repoussant à la fois le contre-projet du Conseil fédéral et l'initiative de gauche, le débat est donc clos, une fois pour toutes.

Voilà une intransigeance et des scrupules honorables, mais qui détonnent dans un parti politique qui est, lui, revenu devant le peuple sans trêve, pendant presque une décennie, sur le même thème, sans se soucier des verdicts acquis!

Ce, sans compter que le vote de 1974 avait dégagé en définitive une majorité populaire pour le changement en la matière.